

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 1872.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1873.

(Voir les Nos 81, session 1871-1872, les Nos 4 et 39, session 1872-1875, de la
Chambre des Représentants, et le N° 4 du Sénat.)

Présents : MM. FORTAMPS, COGELS-OSY, le Baron VAN CALOEN, le Marquis DE
RODES, Vice-Président Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Voies et Moyens modifié de l'exercice 1873 s'élève à la
somme de fr. 205,985,500 »
dépassant de 17,071,500 »
le montant du Budget de 1872, qui ne s'élevait qu'à . . . 188,914,000 »

Il solde par un excédant présumé de recette de. 4,575,288 74

Le Projet de Budget des Voies et Moyens présenté au mois de février dernier
s'élevait à la somme de 196,705,500, mais à cette époque on ne pouvait baser
les prévisions que sur les résultats constatés pour l'exercice antérieur. Les
faits réalisés depuis ont permis de modifier quelques-unes des appréciations
primitives.

C'est ainsi qu'on propose d'élever de 12 millions à 15 millions de francs
les prévisions de recettes pour les droits de douane en 1873 ;
De 59 millions à 66 millions les recettes du chemin de fer.

L'écart considérable (17 millions de francs) entre le Budget de 1872 et celui
de 1873 provient presque exclusivement de l'article Chemins de fer, porté
de 54,000,000 de francs à 66,000,000 de francs, soit une augmentation
de 15,000,000.

Recettes du Télégraphe (augmentation) fr. 800,000
Part réservée à l'État dans les bénéfices de la Banque
Nationale 1,250,000

Vous trouverez, Messieurs, que les autres modifications n'ont qu'une
importance secondaire, presque toutes les évaluations du Budget de 1872
ayant été maintenues pour 1873, sauf en ce qui concerne les sucres qui don-

neront lieu incessamment à une nouvelle négociation internationale.

Tandis que les quatre impôts directs restent à peu près stationnaires ou s'accroissent dans de faibles proportions, vous remarquerez sans doute, Messieurs, avec la même satisfaction que votre Commission des Finances, l'énorme accroissement des impôts indirects. Cette année encore, le Gouvernement propose de renoncer à 2,600,000 fr. de ressources, par suite de la présentation de la loi sur la libre-entrée des denrées alimentaires.

Malgré ces réductions, malgré les suppressions complètes d'impôts réalisées depuis quelques années, la progression de nos ressources a été des plus rapides; cela prouve combien est grande l'activité des transactions et l'augmentation de la richesse publique du pays.

Le Budget qui vous est présenté, basé sur les produits de l'année 1872, permet à votre Commission des Finances d'adopter sans crainte les évaluations des divers chapitres dont se compose le Budget des Voies et Moyens.

Tout nous fait espérer que les Budgets de 1873 pourront se clôturer, comme ceux de 1871 et de 1872, par un excédant plus considérable que celui qui est prévu par les évaluations de l'honorable Ministre des Finances.

Votre Commission, Messieurs, a vu avec satisfaction le Gouvernement présenter à la Législature un Budget des Voies et Moyens dans lequel il ne se trouve plus de droits de Douanes sur les denrées alimentaires; elle a l'honneur de proposer au Sénat l'adoption du Projet de Loi soumis à ses délibérations.

Le Vice-Président Rapporteur,
Marquis DE RODES.